



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commémorations

Question écrite n° 8946

Texte de la question

Mme Catherine Beaubatie appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur le projet de création d'une journée nationale de la résistance. Certes, la date du 18 juin a été reconnue comme symbole de la résistance dans notre pays. Cependant, la date du 27 mai, celle de la création du Conseil national de la résistance en 1943, proposée par de nombreuses associations d'anciens combattants, serait également un symbole très fort de l'engagement des représentants d'une génération entière, qui ont accepté le sacrifice pour défendre la démocratie et la liberté. Cette date est parfois célébrée au niveau régional, notamment en Limousin, au niveau local et départemental. Cette journée ne serait ni chômée ni fériée, mais serait simplement une occasion marquante et symbolique d'évoquer dans les établissements scolaires ou les musées, par exemple, le souvenir de ceux qui ont combattu le nazisme. Ce travail mémoriel reste crucial pour expliquer une période sombre de notre histoire trop méconnue et éduquer les jeunes à la citoyenneté. Elle souhaiterait donc savoir quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants est très sensible à la conservation de la mémoire de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale, car elle constitue l'une des composantes structurantes de l'Histoire collective de la France. La date du 27 mai 1943 est en effet une date chargée de symbole puisque c'est ce jour-là qu'a été créé, sous l'impulsion de Jean Moulin, le Conseil national de la Résistance (CNR) qui regroupait huit grands mouvements : Combat, Libération, Franc-tireur, Front national, OCM, Ceux de la Résistance, Ceux de la Libération et Libération-Nord ; six partis politiques : Parti communiste, SFIO, Parti radical, Alliance démocratique, Fédération républicaine et Démocrates populaires ainsi que deux syndicats : CGT et CFDT. Certes, la Résistance n'est pas née le 27 mai 1943, puisque dès juin 1940 des Français ont refusé de se résigner à la défaite. Par son appel symbolique lançant les bases « d'une flamme qui ne s'éteindra pas », le général de Gaulle a refusé la défaite et appelé à poursuivre le combat. S'il apparaît aujourd'hui difficile d'inscrire cet exceptionnel épisode de notre histoire collective qu'est le 27 mai dans un calendrier national qui ne comprend pas moins de quatre journées commémoratives liées à la Seconde Guerre mondiale, le ministre souhaite cependant donner sa pleine importance à cet événement fondateur. Ainsi, il fera du 70e anniversaire de la création du CNR un point fort de la célébration de la Résistance en 2013 et il interviendra auprès du ministre de l'éducation nationale afin que le CNR prenne toute sa place dans l'enseignement de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Beaubatie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8946

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants
Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6210

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 796